

Formations 2019/2020

Les Outils Numériques de Compensation (ONC) des troubles du langage écrit



Normandie Pédiatrie

Ressources et Appui au parcours de Santé

SOMMAIRE

MODULE INITIAL P. 1

LOGICIELS POUR PC P. 2

TABLETTES P. 3

PERFECTIONNEMENT LOGICIELS PC P. 4

BILAN NUMÉRIQUE ET ÉTUDES DE CAS P. 5

ORDYSLEXIE / ONE NOTE P. 6



ANIMÉES PAR

CAROLINE DELLOYE, Orthophoniste

CHRISTELLE BOLLORÉ, Orthophoniste

PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel de santé susceptible de participer à la préconisation et au suivi de la mise en place d'un outil numérique de compensation pour les troubles du langage écrit : orthophoniste, ergothérapeute...

Les participants doivent avoir une connaissance préalable des répercussions des troubles du langage sur les apprentissages, parce qu'ils auront assisté aux réunions départementales ou à une formation équivalente, ou acquis ces connaissances par leur pratique professionnelle. Ils doivent aussi être familiarisés avec l'outil informatique.

Attention : certains modules de formation nécessitent d'avoir effectué des modules proposés par Normandie Pédiatrie (de 3 jours minimum : formation initiale + module PC) ou semblables, afin de maîtriser les outils numériques.

PARCOURS DE FORMATION

FORMATION INITIALE

LOGICIELS PC

BILAN DE RÉADAPTATION
NUMÉRIQUE

PERFECTIONNEMENT

TABLETTES

ORDYSLEXIE / ONE NOTE



MODULE INITIAL



25 juin 2019



Hérouville St-Clair



120€ + 20€ de
frais de dossier



Selon capacité
de la salle

Formatrice

- ▶ **Caroline Delloye**, orthophoniste

Public

▶ Tout public ayant une connaissance préalable des répercussions des troubles du langage sur les apprentissages, parce qu'il aura assisté à des formations ou informations, ou acquis ces connaissances par sa pratique professionnelle.

Objectifs

- ▶ Cette formation vous permettra de :
- Connaître les principes de la compensation par les outils numériques
- Découvrir ces outils en fonction des troubles à compenser
- Juger de l'opportunité d'une préconisation de matériel numérique, accompagner la famille/l'équipe pédagogique dans les démarches administratives nécessaires à l'éventuelle attribution du matériel
- Découvrir les principes de l'évaluation préalable au projet d'équipement.

Programme

▶ 9h30-12h30 (avec pause)

- Partage d'expériences et de questionnements sur la compensation numérique
- Indications de préconisations d'outil numérique de compensation
- Articulation avec les aménagements pédagogiques et la rééducation orthophonique

▶ 14h-17h30 (avec pause)

- Présentation des types d'outils en fonction du trouble à compenser
- Cadre législatif et démarches administratives
- Principes d'évaluation préalable et modalités d'utilisation

Méthodologie

- Questionnaire d'évaluation des connaissances théoriques
- Partage et analyse d'expériences
- Remise de supports papier
- Apports théoriques et exemples d'application

LOGICIELS POUR PC



28/29 janv. 2019*
8/9 juil. 2019**



* Hérouville St-Clair
** Rouen



380€ + 20€ de
frais de dossier



20 max.

Formatrice(s)

► **Caroline Delloye (et Christelle Bolloré)**,
orthophoniste(s)

Public

► Tout public ayant suivi le module formation initiale ou équivalent, et étant familiarisé avec l'utilisation de l'ordinateur.

Objectifs

► Cette formation vous permettra de :

- Connaître les différents types de matériels existants
- Maîtriser l'utilisation des logiciels les plus pertinents en vue d'accompagner le patient dans la mise en place et l'apprentissage de l'utilisation de son matériel.

Programme - journée 1

► 9h30-12h30 (avec pause)

- Partage d'expériences et de questionnements sur les logiciels de compensation
- Présentation des différents types d'outils existants en fonction du trouble à pallier, manipulations des principaux logiciels (payants et les gratuits les plus pertinents) et exploration approfondie de leurs fonctionnalités : aides à la lecture, modification d'affichage

► 14h-17h30 (avec pause)

- Suite de la présentation des différents types d'outils, manipulations des principaux logiciels et exploration approfondie de leurs fonctionnalités : aides à la lecture, transformation de documents/ manipulation de leur contenu (reconnaissance optique de caractères de ClaroRead), synthèses vocales (ClaroRead)

journée 2

► 9h30-12h30 (avec pause)

- Suite de la présentation des différents types d'outils, manipulations des principaux logiciels et exploration approfondie de leurs fonctionnalités : aides à la transcription, Prédicteurs (WoDy), Correcteurs (le Robert Correcteur).

► 14h-17h30 (avec pause)

- Suite de la présentation des différents types d'outils, manipulations des principaux logiciels et exploration approfondie de leurs fonctionnalités : aides à la transcription, dictées vocales (Dragon)
- Présentation des différents types d'outils existants en fonction du trouble à pallier : aides à l'organisation (Classeurs numériques, Cartographie mentale), aides aux maths (numération, géométrie)
- Synthèse

Méthodologie

- Questionnaire d'évaluation des connaissances théoriques
- Partage et analyse d'expériences
- Présentation des avantages/limites du support PC
- Présentation des logiciels
- Manipulation par les stagiaires des logiciels fournis en version démo
- Remise de supports de formation (formats papier et numériques).

Les participants doivent apporter :

- un ordinateur portable sur lequel les logiciels auront été préalablement installés (envoi d'une clé USB contenant logiciels et consignes d'installation 2 semaines avant la formation). Attention, l'installation de la reconnaissance vocale nécessite un minimum de 4Go de mémoire vive et processeur Core i5. Le traitement de texte Word® est souhaité car il permet une utilisation optimale de la numérisation et de certains logiciels abordés.
- un micro-casque (de préférence à port USB) pour la reconnaissance vocale
- un scanner (si possible portable de type IriScan Book, ou IriScan Mouse)
- une rallonge ou multiprise électrique



TABLETTES



28 janvier 2020



Hérouville St-Clair



200€ + 20€ de
frais de dossier



20 max.

Formatrice(s)

► **Caroline Delloye (et Christelle Bolloré)**, orthophoniste(s)

Public

► Tout public ayant suivi le module formation initiale ou équivalent, et étant familiarisé avec l'utilisation de la tablette.

Objectifs

- Cette formation vous permettra de :
- Connaître les différents types de matériels existants
 - Maîtriser l'utilisation des applications les plus pertinentes en vue d'accompagner le patient dans la mise en place et l'apprentissage de l'utilisation de son matériel.

Programme

- **9h30-12h30 (avec pause)**
- Partage d'expériences et de questionnements
 - Présentation des différents types d'applications existantes en fonction du trouble à pallier, manipulation des principales applications et exploration approfondie de leurs fonctionnalités : sur Ipad, sur tablette Android.
 - Aides à la lecture

► 14h-17h30 (avec pause)

- Suite présentation des différents types d'applications existantes en fonction du trouble à pallier, manipulation des principales applications et exploration approfondie de leurs fonctionnalités : sur Ipad, sur tablette Android.
- Aides à la transcription
- Cartographie mentale

Méthodologie

- Questionnaire d'évaluation des connaissances théoriques
- Partage et analyse des expériences
- Présentation des avantages/limites du support tablette
- Présentation des applications
- Manipulation par les stagiaires des applications téléchargées
- Remise de supports de formation (formats papier et numérique)

Les participants doivent apporter :

- Une tablette et son chargeur (Android ou Apple)
- Une rallonge ou multiprise électrique.

PERFECTIONNEMENT LOGICIELS PC



2 avril 2019
14 octobre 2019



Hérouville St-Clair



200€ + 20€ de
frais de dossier



20 max.

Formatrice(s)

► **Caroline Delloye (et Christelle Bolloré)**, orthophoniste(s)

Public

► Tout public ayant suivi le module logiciels PC ou équivalent, ou ayant acquis des compétences similaires par une pratique suffisante, et ayant téléchargé et utilisé les logiciels concernés.

Objectifs

- Cette formation vous permettra de :
- Revoir et manipuler les différentes fonctionnalités des logiciels,
- Revenir sur les éventuelles difficultés rencontrées,
- Maîtriser les procédures de paramétrages les plus adaptés à chaque patient

Programme

- **9h30-12h30 (avec pause)**
 - Partage d'expériences et de questionnements
 - Révision des connaissances
- **14h-17h30 (avec pause)**
 - Révision des fonctionnalités approfondies des différents logiciels

Méthodologie

- Questionnaire d'évaluation des connaissances théoriques
- Partage et analyse d'expériences
- Questionnaire d'évaluation des connaissances et correction commune
- Exercices de manipulation des logiciels installés sur votre ordinateur portable

Les participants doivent apporter :

- Un ordinateur portable sur lequel sont installés les logiciels (version démo ou définitive). Word souhaité.
- Un micro-casque pour la reconnaissance vocale (de préférence de port USB),
- Un scanner (de préférence portable de type IriScan Book ou IriScan Mouse),
- Une rallonge ou multiprise électrique.



BILAN NUMÉRIQUE ET ÉTUDES DE CAS



14 mai 2019
30 sept. 2019



Hérouville St-Clair



120€ + 20€ de
frais de dossier



Illimité

Formatrice

- ▶ **Caroline Delloye**, orthophoniste

Public

▶ Tout public ayant suivi le module logiciels PC ou équivalent, ou ayant acquis des compétences similaires par une pratique suffisante, et ayant téléchargé et utilisé les logiciels concernés.

Objectifs

- ▶ Cette formation vous permettra de :
- Savoir préconiser les outils les plus adaptés à chaque patient,
- Maîtriser la démarche d'évaluation préalable à la mise en place d'un outil numérique de compensation,
- Savoir rédiger un compte-rendu de bilan de réadaptation numérique

Programme

▶ 9h30-12h30 (avec pause)

- Partage d'expériences et de questionnements
- Évaluation de réadaptation informatique : composantes du bilan

▶ 14h-17h30 (avec pause)

- Évaluation de réadaptation informatique : proposition d'une trame de compte-rendu
- Études de cas

Méthodologie

- Questionnaire d'évaluation des connaissances théoriques
- Partage et analyse d'expériences,
- Présentation du bilan de réadaptation numérique et transmission d'une trame de compte-rendu,
- Études de cas
- Remise de supports de formation (formats papier et numérique)

Les participants doivent apporter :

- Une étude de cas

ONENOTE/ORDYSLEXIE



7 février 2020



Hérouville St-Clair



200€ + 20€ de
frais de dossier



Selon capacité
de la salle

Formatrice(s)

► **Christelle Bolloré (et Caroline Delloye),**
orthophoniste(s)

Public

► Tout public susceptible de participer au suivi de la mise en place d'un Ordyslexie ou désirant se former à l'utilisation du logiciel One Note

Objectifs

- Cette formation vous permettra de :
- Connaître les conditions d'attribution et les principes d'utilisation de l'Ordyslexie,
- Maîtriser l'utilisation du logiciel One Note

Programme

► 9h30-12h30 (avec pause)

- Partage d'expériences et de questionnements
- Présentation de l'outil Ordyslexie

► 14h-17h30 (avec pause)

- Présentation et manipulation du logiciel OneNote

Méthodologie

- Questionnaire d'évaluation des connaissances théoriques
- Partage et analyse d'expériences
- Exercices de manipulation de One Note
- Remise de supports de formation (formats papier et numérique)

Les participants doivent apporter :

- Un Ordyslexie ou un ordinateur portable équipé de One Note

CONDITIONS GENERALES DE VENTE-FORMATION PROFESIONNELLE CONTINUE

1- MODALITES D'INSCRIPTION

1.1 L'inscription à la Formation auprès de l'Organisme de Formation s'effectue :

- soit par l'envoi par courrier de la fiche d'inscription complétée et signée par le stagiaire
- soit par courriel à l'adresse suivante formation@normandie-pediatrie.org

Toute inscription, précédée ou non d'une réservation téléphonique, doit faire l'objet d'une confirmation écrite par courrier ou courriel ou bulletin d'inscription. En retour de ce document, un accusé de réception de l'inscription sera adressé à l'établissement ou aux personnes exerçant dans le secteur libéral ou aux particuliers.

1.2 Pour chaque formation dispensée par l'organisme de formation, un nombre minimum et maximum de stagiaires est admis. Les inscriptions pour la session cessent d'être retenues quand le nombre optimum est atteint. Les inscriptions se font par ordre d'arrivée des dossiers complets et réglés.

1.3 Une inscription en surnombre est reportée après accord sur un autre.

2-DEROULEMENT DE LA FORMATION

2.1 Convention

La convention est envoyée à l'établissement ou au stagiaire à réception du bulletin d'inscription au plus tard deux semaines avant le début de la formation.

2.2 Convocation

Une convocation est adressée à l'établissement deux semaines avant le début de la formation. Les horaires et le lieu seront précisés sur la convocation (un plan d'accès joint).

2.3 Evaluation

A l'issue de la formation, un questionnaire permet d'évaluer la conformité de la formation réalisés avec les objectifs et le contenu du programme prévus.

2.4 Attestation de formation

Une attestation de présence est envoyée à l'établissement ou au stagiaire à l'issue de la formation.

2.5 Facturation

A l'issue de la formation, la facture est adressée à l'établissement ou stagiaire en cas d'inscription individuelle.

3- MODALITES DE FORMATION

3.1 L'organisme de formation est totalement libre d'utiliser les concepts, méthodes et outils pédagogiques de son choix. La forme et le contenu des outils pédagogiques sont prévus par l'organisme de formation.

3.2 La documentation et les annexes documentaires fournis pendant la formation ont pour seul objet de compléter la prestation de formation et n'engagent en aucun cas l'organisme de formation sur leur exhaustivité. L'organisme de formation n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la documentation envers le stagiaire postérieurement à la formation.

3.3 La formation peut être assurée dans les locaux de l'organisme de formation ou dans d'autres locaux dans les conditions qu'il détermine. Dans tous les cas, les stagiaires qui participent à la formation sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché dans les locaux.

4- TARIFS ET CONDITIONS DE REGLEMENTS

4.1 Les conditions tarifaires des formations figurent sur le catalogue de formations. Les prix des formations sont indiqués TTC sur tous les supports.

4.2 Un acompte de 30% de la somme totale est demandé lors de l'inscription. Le paiement des sommes restant dues s'effectue en une seule fois le jour de la formation ou à l'issue de la formation à réception de la facture –par chèque ou virement bancaire. Toute formation commencée est due en totalité.

4.3 En cas de règlement de la formation prise en charge par l'organisme collecteur agréé dont il dépend, il appartient au stagiaire de : - faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de l'acceptation de sa demande, - indiquer explicitement sur le bon d'inscription cette demande de prise en charge et de joindre à l'organisme de formation une copie de l'accord de prise en charge, - s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme collecteur qu'il aura désigné. 3.4 En cas de retard de paiement, l'organisme de formation se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité ou que le stagiaire puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement.

5- ANNULATIONS-REPORT-CONSEQUENCES FINANCIERES

5.1 Annulation, report par le stagiaire

5.1.1 Toute demande d'annulation ou report doit être signalée immédiatement et confirmée par écrit par le stagiaire (courrier, ou e-mail comprenant un accusé de réception électronique). Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

5.1.2 L'organisme de formation facturera les débits suivants à l'acheteur de la formation : En cas de renonciation du stagiaire dans les 15 jours précédant la date de réalisation de l'action de formation, sauf cas de force majeure dûment reconnue, les frais de dossiers seront acquis à l'organisme de formation à titre de dédommagement. Toute demande d'annulation devra être communiquées auprès de Normandie Pédiatrie par courrier électronique (formation@normandie-pediatrie.org). En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié, et l'intégralité des sommes dues correspondant à l'action de formation entamée est conservée par l'organisme formateur. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié.

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

5.2 Annulation, report par l'organisme de formation

5.2.1 Les formations étant organisées sous réserve d'un minimum de participants pour chacune d'entre elles, l'organisme de formation se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la formation jusqu'à 3 jours ouvrés de la date prévue pour son commencement. L'organisme de formation en informe le commanditaire par tout moyen utile (téléphone, courrier électronique).

5.2.2 En cas d'absence du formateur, l'organisme de formation s'engage à assurer dans les meilleurs délais, la continuité de la prestation de formation. L'organisme de formation s'oblige en outre à remplacer le formateur défaillant par une personne aux compétences techniques et qualifications équivalentes et veille à ce que le changement de formateur n'interrompt pas le bon déroulement de la prestation de formation ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

5.2.3 L'organisme de formation peut être contraint d'annuler une formation pour cas de force majeure. En cas d'annulation du fait de Normandie Pédiatrie, les sommes versées par le commanditaire à titre d'acomptes lui seront remboursées intégralement à la hauteur de l'acompte versé.

5.2.4 Dans tous les cas d'annulation visés par le présent article, et à défaut d'accord sur le report du stage pour d'autres dates, l'organisme de formation procédera seulement au remboursement du prix de la formation déjà réglé par le stagiaire, à l'exclusion de tout autre coût (liste non exhaustive : transport quel qu'il soit, hébergement, frais annexes, toute autre réservation, prise de congés, RTT ou autres préjudices indirects, etc...).

6- RESPONSABILITES

6.1 Limitation de responsabilité

En tout état de cause, et d'une manière générale, au cas où la responsabilité de l'organisme de formation serait retenue, le montant total de toutes sommes mises à la charge de l'organisme de formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le stagiaire au titre de la formation concernée.

6.2 Dans le cas d'un stage soumis à validation

6.2.1 L'inscription au stage de formation ou la seule présence du stagiaire au stage de formation n'entraîne aucunement une automaticité d'obtention du titre/diplôme/brevet rattaché à la formation.

6.2.2 L'évaluation du stagiaire relève de l'appréciation souveraine de l'organisme de formation. En cas d'invalidation du stage, le stagiaire demeure tenu de payer l'intégralité du coût de la formation.

6.3 Surveillance – Sécurité

6.3.1 Pour les locaux, qui n'appartiennent pas à l'organisme de formation ou qui ne sont pas gérés par l'organisme de formation, ce dernier ne peut être tenu pour responsable lors de la formation des vols ou dommages portant sur les biens appartenant au stagiaire. Dans cette hypothèse, l'organisme de formation, ne peut être regardé comme ayant la qualité d'un aubergiste/hôtelier, au sens des articles 1949 et suivants du Code civil.

6.3.2 Pour les locaux appartenant à l'organisme de formation ou gérés par lui, la responsabilité de l'organisme de formation est déterminée dans les conditions suivantes :

- **6.3.2-1** Il convient de considérer que l'organisme de formation n'est en aucun cas responsable des vols ou dommages portant sur les biens appartenant au stagiaire.

- **6.3.2-2** La responsabilité de l'organisme de formation, en qualité d'aubergiste/hôtelier, ne peut être invoquée par le stagiaire pour tous les vols ou dommages qui arrivent par la force majeure ou de la perte de la nature ou d'un vice de la chose elle-même ou encore d'un manque de vigilance et de surveillance du stagiaire à ses effets personnels.

- **6.3.2-4** La responsabilité de l'organisme de formation, en qualité d'aubergiste/hôtelier, ne peut être encourue pour tout vol ou dommage du véhicule utilisé par le stagiaire dès lors que le parking où était stationné ledit véhicule est non clôturé et utilisable par n'importe quel automobiliste (cas où l'hôtelier n'en a pas la jouissance privative au sens de l'article 1954 du Code civil).

- **6.3.2-5** La responsabilité de l'organisme de formation, en qualité d'aubergiste/hôtelier ne peut être encourue pour tout vol ou dommage du véhicule utilisé par le stagiaire qu'en cas de faute caractérisée, uniquement sur un parc de stationnement privatif et clôturé et dans la mesure où l'aubergiste/hôtelier s'est expressément engagé à assurer une surveillance particulière.

- **6.3.2-6** La responsabilité de l'organisme de formation, en qualité d'aubergiste/hôtelier, ne peut être encourue si le stagiaire ne déclare pas l'importance des objets de valeurs déposés entre les mains de l'aubergiste/hôtelier. Dans tous les cas, il est fortement conseillé au stagiaire de ne prendre aucun objet de valeur pendant le déroulement du stage.

- **6.3.2-7** La responsabilité de l'organisme de formation, en qualité d'aubergiste/hôtelier ne peut dépasser le coût des droits d'inscription au stage de formation.

7- PROPRIETE INTELLECTUELLE

7.1 L'organisme de formation peut être amené à fournir au stagiaire une documentation retraçant l'essentiel de la formation suivie. Conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, cette documentation et tout éventuel support, document, produit, remis ou imprimables dans le cadre d'une formation, ne peut en aucune manière faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de l'organisme de formation.

7.2 Seul un droit d'utilisation, à titre strictement personnel, est consenti au stagiaire. Le stagiaire s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'organisme de formation en cédant ou en communiquant les documents, issus de la formation, à un concurrent de l'organisme de formation.

7.3 L'organisme de formation se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

8- INFORMATIQUES-DONNEES PERSONNELLES

8.1 Toute commande de formation fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par le stagiaire sur simple demande à l'adresse suivante : (Normandie Pédiatrie 3 rue du Docteur Laënnec 14200 Hérouville Saint Clair).

8.2 L'ensemble des informations demandées au stagiaire sont nécessaires au traitement de l'inscription par l'organisme de formation. Conformément à la Loi n°78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles traitées les concernant. Si le stagiaire souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, l'organisme de formation les lui communiquera sur simple demande écrite à l'adresse mentionnée au précédent article.

9- DISPOSITIONS GENERALES

9.1 Les CGV Conditions Générales de Ventes sont consultables en ligne et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de l'organisme de formation sans autre formalité que leur mise en ligne, seule la dernière version sera applicable.

9.2 Si l'une des quelconques des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de la formation.

9.3 Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit.

9.4 L'organisme de formation et le stagiaire exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante dans le cadre de l'exécution des présentes, qui ne sauraient notamment être interprétées comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

10- DROIT APPLICABLE RESOLUTIONS AMIABLE DES LITIGES JURIDICTION COMPETENTE

10.1 Les CGV sont soumises aux dispositions de la loi Française.

10.2 En cas de litige découlant de la conclusion, de l'interprétation de l'exécution des présentes CGV, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

10.3 A défaut d'une telle solution, le différend sera de la compétence exclusive du tribunal dans le ressort duquel chaque

**3 rue du Dr Laënnec
14200 Hérouville Saint Clair
Tél. : 02 31 15 53 70
www.normandie-pediatrie.org**



Normandie Pédiatrie
Ressources et Appui au parcours de Santé

INSCRIPTION

Modalités

- **Pré-inscription obligatoire** (nombre de place limité pour certains modules).
- Formations proposées aux professionnels de santé membres de Normandie Pédiatrie animé par AR NormanDys. **La qualité de membre de Normandie Pédiatrie** s'acquiert par la signature de la charte du professionnel de santé.
Ce document est téléchargeable sur le site **de Normandie Pédiatrie** ou il peut vous être adressé sur simple demande au secrétariat.
- Normandie Pédiatrie - AR NormanDys est enregistré comme prestataire de formation auprès de la DIRECCTE BN - N° de prestataire : 25 14 02711 14. **Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.**
- Bulletin de pré-inscription à retourner accompagné **de l'attestation URSSAF 2018 -2019** (à compter du 1er janvier 2019) pour les libéraux.
- Formations organisées sous réserve d'un minimum de participants pour chacune d'entre elles.
- Les participants sont tenus d'assister à l'intégralité du module de formation choisi.
- À réception du bulletin de pré-inscription, **une convention de formation** vous est adressée par courrier ou courriel. **Un acompte de 30%** du montant total de la formation vous est alors demandé afin de confirmer votre inscription.
- Pré-inscription par écrit à l'adresse suivante :
 - Normandie Pédiatrie - AR NormanDys, 3 rue du Docteur Laënnec - 14200 Hérouville Saint-Clair
 - **ou par mail** à: formation@normandie-pediatrie.org

Etablissement/structure

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Personne en charge de l'inscription :

Stagiaire

Nom : Prénom :

Profession/Fonction :

Statut : Salarié Libéral

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

TARIFS UNITAIRES 2019/2020*

MODULE	Date(s)	Lieu	Tarif	Frais de dossier	Coût Total
<input type="checkbox"/> MODULE INITIAL	25 juin 19	Hérouville St-Clair	120€	20€	140€
<input type="checkbox"/> LOGICIELS POUR PC	8 et 9 juil. 19	Rouen	380€	20€	400€
<input type="checkbox"/> TABLETTES	28 janv. 20	Hérouville St-Clair	200€	20€	220€
<input type="checkbox"/> PERFECTIONNEMENT LOGICIELS PC	14 oct. 19	Hérouville St-Clair	200€	20€	220€
<input type="checkbox"/> BILAN NUMERIQUE ET ETUDES DE CAS	14 mai 19	Hérouville St-Clair	120€	20€	140€
	30 sept. 19	Hérouville St-Clair	120€	20€	140€
<input type="checkbox"/> ONE NOTE/ORDYSLEXIE	7 février 2020	Hérouville St-Clair	200€	20€	220€
Net à régler					€

*Ces prix intègrent les honoraires des formations, les différents supports (papiers et Clé USB) ainsi que les repas.

Pour tout complément d'informations, contactez-nous au : tél. : 02 31 15 53 70 -
par mail : formation@normandie-pediatrie.org et/ou sur www.normandie-pediatrie.org

Je confirme remplir les prérequis pour la (ou les) formation(s) choisie(s)

Signature du responsable et/ou cachet de l'établissement

La signature du présent bulletin de pré-inscription vaut acceptation des conditions de vente énoncées page précédente.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spaced evenly down the page.

**3 rue du Dr Laënnec
14200 Hérouville Saint Clair
Tél. : 02 31 15 53 70
www.normandie-pediatrie.org**



Normandie Pédiatrie

Ressources et Appui au parcours de Santé